

## Règlement Intérieur - Saison 2025/2026

### 1 . Inscriptions

1. Les cours sont ouverts aux adultes. Ils pourront être accessibles également aux adolescents de plus de 16 ans qui en feront la demande et selon les disponibilités dans les cours .
2. Pour les adhérents majeurs, un questionnaire de santé doit être fourni et éventuellement un certificat médical selon les réponses à ce questionnaire.
3. Pour les adhérents mineurs, un questionnaire de santé (différent de celui des adhérents majeurs) doit être fourni et éventuellement un certificat médical selon les réponses à ce questionnaire.
4. **Le paiement de l'adhésion annuelle (de début Septembre à fin Juin) doit être établi le jour de l'inscription.** La cotisation comprend : l'adhésion à l'Association, l'assurance corporelle. Le règlement en trois ou quatre fois par chèque est autorisé, le règlement par virement est également possible et est à privilégier. Toute saison commencée par l'adhérent est dû et ne sera pas remboursée sauf cas de force majeure.
5. Le montant des nouvelles adhésions après le 1 janvier de l'année suivante sera calculé au prorata temporis des mois restants jusqu'à la fin de saison.

### 2 . Règlement général

1. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, éviter bijoux et objet de valeur.
2. Les cours sont assurés suivant le **Calendrier scolaire du Morbihan.**
3. En cas d'évènements imprévisibles ou impératifs durant la saison, l'Association se réserve le droit d'annuler les cours, aucune adhésion ou au prorata temporis ne saurait être remboursée. Les adhérents seront prévenus dans les meilleurs délais par le bureau de l'association.
4. En cas d'absence d'animatrice les cours pourront être récupérés pendant une période scolaire, selon les disponibilités de l'animatrice et selon les disponibilités des salles municipales. Dans le cas d'impossibilité se reporter au point 3.
5. Les changements de cours d'une même activité sont validés par l'animatrice **ET** par le bureau de l'association.
6. En cas d'absence un adhérent a la possibilité de « récupérer » dans un autre créneau horaire de la **même activité et de même niveau après avoir demandé au bureau de l'association.**

### 3 . Discipline

1. Le matériel ainsi que les locaux qui accueillent les adhérents doivent faire l'objet de toutes les attentions des membres de l'association.
2. Le silence doit être respecté pour un bon fonctionnement des cours.
3. Les adhérents doivent être respectueux et avoir un comportement correct dans la salle et les vestiaires à l'égard des autres adhérents et des animatrices.
4. Les adhérents seront tenus d'attendre la fin du cours précédent pour entrer en salle de gymnastique.
5. La porte de la salle devra être fermée pendant les cours.

### 4 . Tenue vestimentaire et matériel conseillé pour les activités

Chaque adhérent doit avoir : une tenue adaptée à la pratique de l'activité des cours, une paire de chaussures , un tapis de sol, une bouteille d'eau. L'association ne prête pas de matériel (tapis, cerce, ballon, élastiques, etc...)

### 5 . Droit à l'image

En acceptant ce règlement intérieur l'adhérent autorise l'Association «Gymnastique et Bien Etre » à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que l'Association organise En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de « Gymnastique et Bien Etre » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie « Gymnastique et Bien Etre » s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

### 6 . Dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans le cadre de loi RGPD de mai 2018, nous informons les adhérents que les données collectées sur la fiche d'inscription ne sont utilisées que pour la gestion interne de l'association.

L'accès à ces données est exclusivement réservé aux membres du Conseil d'Administration de l'association. En aucun cas ces données ne seront diffusées et ou transmises à des tiers.

Ces données sont enregistrées dans une base de données et sont conservées pendant une durée de 2 ans.